

La réforme de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

**Organisation de l'autorité
environnementale en Alsace**

17 octobre 2013

**Hugues Tinguy, Chef du pôle Evaluation
environnementale, Service Connaissance,
Evaluation Développement durable - DREAL Alsace**



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

XXXXXXXXXXXXXX

www.developpement-durable.gouv.fr

PROGRAMME

- 1) **Organisation de l'autorité environnementale en Alsace.
Présentation de l'activité en DREAL.**
- 2) **Historique et objectifs de l'évaluation environnementale.
Comparaison entre PLU soumis à évaluation environnementale et
PLU non soumis, entre avis de l'autorité environnementale et avis
de l'État.**
- 3) **Le calendrier des interventions de l'autorité environnementale**
- 4) **Les documents soumis à évaluation environnementale depuis
l'entrée en vigueur de la réforme**
- 5) **L'introduction de l'examen au cas par cas : l'organisation mise en
place en Alsace**
- 6) **Les attentes de l'autorité environnementale vis à vis du contenu
du rapport environnemental**

La DREAL Alsace

DIRECTION

Mission Hamster

Mission Qualité

**Administration
générale**

**Energie, Climat,
Logement,
Aménagement**

**Milieux et
Risques
naturels**

**Risques
technologiques**

Transport

**Connaissance,
évaluation
et
Développement
Durable**

**Unité
territoriale (UT)
du Bas-Rhin**

**Unité
territoriale (UT)
du Haut-Rhin**

Pôle Évaluation Environnementale

(sous procédure qualité ISO 9000)

- **Coordonner et rédiger l'élaboration des avis de l'autorité environnementale**
- **Coordonner et rédiger l'élaboration des décisions au cas par cas de l'autorité environnementale**
- **Animer le réseau régional des services de l'État sur le thème de l'évaluation environnementale (3 préfetures, ARS, DDT, DDPP, DREAL)**
- **Promouvoir l'évaluation environnementale en lien avec les services, auprès des collectivités, porteurs de projet, bureaux d'études...**

Le Service Connaissance Evaluation et Développement Durable

Pôle évaluation environnementale

Vincent MATHIEU – chef de service

Hugues TINGUY – chef de pôle

Véronique CHABROUX - Évaluation des documents d'urbanisme

Olivier GUNTZ - Évaluation des documents d'urbanisme

Laurent MARCHAL - Évaluation des plans et programmes

Jean-Yves LAFORÊT - Évaluation des projets – cas par cas des projets

Thierry PAILLARGUES - Évaluation des projets installations classées protection de l'environnement ICPE

Jean Luc SEGUY – secrétariat pour le cas par cas

L'autorité environnementale

Participation aux réunions

Sauf exception dûment justifiée (dossiers d'importance stratégique), au titre de la préparation des avis de l'autorité environnementale les Chargés de Mission du pôle Évaluation Environnementale participent aux réunions suivantes:

- **Présentation générale faite aux différents services de l'état par le pétitionnaire (information descendante).**
- **Une réunion de présentation du cadrage préalable ou une réunion valant cadrage préalable (précisée dans le CR de la réunion)**

Les agents du pôle Évaluation Environnementale ne participent pas aux réunions des personnes publiques associées

Les avis de l'autorité environnementale en chiffres

Avis AE rendus sur les plans et programmes	2012	2013
Plans & programmes hors doc. d'urbanisme	2	1
Documents d'urbanisme	19	31
Total	21	32

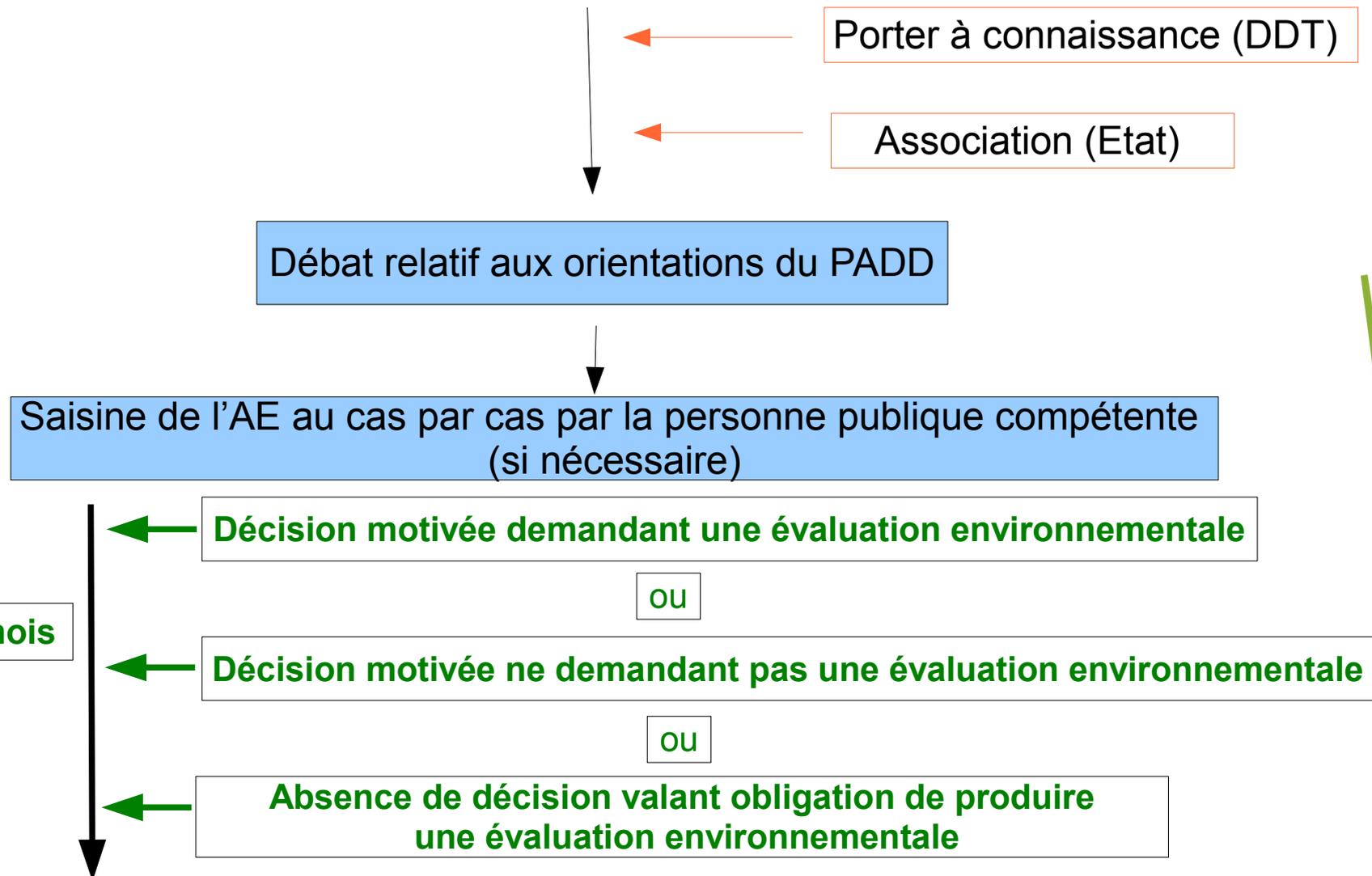
Avis AE rendus sur les projets	2012	2013
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - industrie	22	19
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - agricole	4	7
Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements - eau	5	2
Autres (ZAC, routes, AFAF, ...)	18	23
Total	49	51

Les avis de l'autorité environnementale en chiffres

Décisions au cas par cas sur les plans et programmes	2012	2013
Plans & programmes hors doc. d'urbanisme	0	3
Documents d'urbanisme	0	4
Total	0	7

Décisions au cas par cas sur les projets	2012	2013
Défrichements	13	32
Infrastructures de transport	11	22
Urbanisme, ouvrages, aménagements	11	28
Total	35	82

Procédure de soumission à évaluation environnementale d'un document d'urbanisme (ex : PLU)



Deux mois

